

REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

1- Dispositions Générales

La Bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la culture et à la recherche documentaire de la population.

La communication de certains documents peut pour des raisons touchant aux exigences de leur conservation, relever de l'appréciation des bibliothécaires.

Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque.

Les usagers sont tenus d'adopter une conduite respectueuse des autres usagers et des locaux.

2- Inscriptions

Pour s'inscrire à la bibliothèque l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile. Son adhésion est annuelle (date anniversaire).

Les mineurs doivent, pour s'inscrire, être accompagnés de leurs parents ou de leur représentant légal.

Les organismes (école, accueil de loisirs...) peuvent s'inscrire à la bibliothèque.

3- Tarifs

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous.

Seul l'emprunt de documents à domicile est payant et nécessite une inscription annuelle:

Jeunes – 18 ans : Gratuit

Adultes : 10€

Gratuité pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA et étudiants sur présentation d'un justificatif.

Adultes hors commune: 18€

Jeunes -18 ans hors commune: Gratuit

4- Prêts

Le prêt à domicile est consenti aux usagers inscrits.

Le prêt est consenti à titre individuel (un adulte ne peut emprunter sur le compte de son enfant) et sous la responsabilité de l'emprunteur, des parents ou du représentant légal pour les mineurs.

Le prêt aux usagers occasionnels, en séjour saisonnier, sera soumis au préalable au dépôt d'une caution de 50€ et d'une adhésion de 18€.

Les modalités de prêt aux organismes (école, centre de loisirs...) font l'objet d'un document spécifique fourni au moment de l'inscription.

Chaque adhérent peut emprunter 3 livres, 1 CD ou 1 DVD pour une durée de 3 semaines maximum et a la possibilité de renouveler cet emprunt.

L'emprunteur qui n'a pas restitué les documents dans les délais prescrits s'expose à une interdiction de prêt égale au temps de retard.

Les cas les plus litigieux seront appréciés par Monsieur le Maire sur proposition de la responsable de la Bibliothèque, avant recouvrement par le Centre des Finances Publiques.

5- Pénalités

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé à hauteur du prix d'achat.

Après la période de recouvrement amiable, le Trésorier sera autorisé à procéder à un recouvrement contentieux si les circonstances l'exigent.

Le DVD sera facturé par le Conseil Général à hauteur du prix d'achat.

6- Comportement des usagers

Il est strictement interdit de boire, fumer, manger et avoir une conversation téléphonique dans l'enceinte de la bibliothèque.

L'accès des animaux est interdit, sauf en accompagnement de personnes handicapées.

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et d'y avoir une tenue correcte.

7- Horaires d'ouverture public

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERME	
MARDI	FERME	16h30/19h00
MERCREDI	FERME	14h/18h
JEUDI	FERME	
VENDREDI	FERME	16h30/19h
SAMEDI	10h/12h	FERME

En cas de changement ou fermeture exceptionnelle, les usagers seront prévenus par affichage sauf cas de force majeure.

8- Application du règlement :

Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement. Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application de ce règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux.

Adopté par le Conseil Municipal le 1er octobre 2013

Modifié et approuvé par le Conseil Municipal le 4 novembre 2014

Le Maire
Didier TAUPIN

Je soussigné(e).....

Adresse :.....

Père - mère de(s) (l') enfant (s) :

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la bibliothèque , et m'y conformer.

A.....le.....

Signature,

REGLEMENT POUR LES POSTES MULTIMEDIA (Internet)

Procédure d'utilisation :

1- L'espace multimédia est ouvert à tous, néanmoins les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte et tout mineur doit avoir une autorisation parentale.

2- La durée maximum de connexion par utilisateur ne peut être supérieur à une heure.

3- Les données circulant sur internet peuvent être réglementées ou protégées par un droit de propriété. L'utilisateur de l'espace multimédia est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet.

4- Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit de couper l'accès à Internet et d'exclure l'utilisateur en cas de:

- connexion à un site enfreignant le règlement général de la Bibliothèque d'Angliers notamment les sites pernicioeux, pornographiques, pédophiles, terroristes, contraires aux bonnes moeurs ou à l'ordre public et ou de nature à porter préjudice à des tiers;
- consultation de sites payants;
- tentative ou accomplissement d'un acte de piratage ou d'utilisation illicite d'informations circulant sur le réseau.
- téléchargement illégal

5- L'utilisateur s'engage à respecter les autres utilisateurs en travaillant dans le calme.

6- D'une façon générale, les utilisateurs doivent veiller au respect du matériel, tout dysfonctionnement des ordinateurs doit être signalé aux personnel.

7- L'espace multimédia ne pourra en aucun cas être tenu responsable du contenu des services consultés, y compris ceux accessibles via les annuaires, de la nature des données interrogées, transférées, ou mises en ligne par les utilisateurs et d'une manière générale de toute information consultée par l'usager.

8- Un exemplaire du présent règlement est affiché en permanence dans l'espace multimédia. Le texte peut être remis à tout usager qui en fait la demande. Toute modification du présent règlement sera notifiée par voie d'affichage à la Bibliothèque .

Adopté par le Conseil Municipal le 1er octobre 2013

Le Maire
Didier TAUPIN

Je soussigné(e).....

Adresse :.....

Père - mère de(s) (l') enfant (s) :

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'espace multimédia , et m'y conformer.

A.....le.....

Signature,